

MODELE DE RECOURS GRACIEUX

"Le Directeur (avec accord du Siège) de l'organisme gestionnaire de l'établissement ou du service

à Monsieur le Préfet ou à Monsieur le Président du Conseil Général ou à Monsieur(Madame) le Directeur de l'A.R.H.

Pli recommandé avec
accusé de réception

Objet :

Recours gracieux contre l'arrêté en date du fixant le prix de journée (ou le prix d'acte - ou la dotation globale et de financement) de l'établissement LADAPT pour l'année 19....

Monsieur le

Par arrêté en date du, vous avez fixé le prix de journée (ou le prix d'acte - la dotation globale) pour l'établissement, au titre de l'exercice 19... à la somme de €.

Les propositions faites lors de la procédure contradictoire et qui ont fait l'objet d'un rapport en date du, tendant à la prise en compte de nos propositions n'ayant pas été retenues, j'ai l'honneur de vous présenter un recours gracieux contre cette décision compte tenu des éléments ci-après :

[Reprendre les divers points contenus dans le rapport et qui n'ont pas été pris en considération ou qui ont subi d'autres modifications, en fournissant toutes les explications nécessaires. Signaler également les anomalies constatées, notamment les vices de forme]

Je vous prie

Signature."

N.B. - Le recours doit être fait dans le délai de trente jours suivant la réception de l'arrêté de tarification. Il peut être fait indépendamment ou conjointement au recours contentieux. Le dossier du recours contentieux doit être adressé au Président du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale.